



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 9 Liste des postes non profilés – Rentrée 2023

✓ **RECRUTEMENT : BAREME**

• Postes ne relevant pas de l'ASH

- ☞ Enseignant en classe élémentaire (ECEL)
- ☞ Enseignant en classe maternelle (ECMA)
- ☞ Enseignant remplaçant (TR ZIL)
- ☞ Brigade de formation
- ☞ Décharge totale ou fractionnée de direction (DCOM)
- ☞ Maître supplémentaire (MSUP)
- ☞ Classe itinérante (SOUT)

Ces postes ci-dessus **avec affectation définitive**.

• Postes relevant de l'ASH

- ☞ ULIS école (option A, B, C, D + CAPPEI)
- ☞ ULIS collège (option A, C, D + CAPPEI)
- ☞ SEGPA (option F + CAPPEI)
- ☞ DIAT (option D + CAPPEI)
- ☞ Maître G (option G + CAPPEI)
- ☞ Maître E (option E + CAPPEI) avec avis de l'IEN de circonscription +ASH
- ☞ IME (option D + CAPPEI)
- ☞ ITEP (option D + CAPPEI)
- ☞ APJH (option D + CAPPEI)
- ☞ Psychologue scolaire

Ces postes ASH avec **affectation définitive** sous réserve des titres (**CAPA-SH, CAEI, CAPSAIS, CAPPEI**).